

Décision n° 2014-0104
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 28 janvier 2014
transférant l'attribution de ressources en numérotation
de l'opérateur Risc group IT solutions à
l'opérateur Navaho

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'utilisateurs mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d'attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l'utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d'interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu le récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 09-2774 en date du 27 octobre 2009 attestant du dépôt par l'opérateur Risc group IT solutions d'un dossier de déclaration ;

Vu le récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 14-0015 en date du 14 janvier 2014 attestant du dépôt par l'opérateur Navaho d'un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l'opérateur Navaho reçu le 14 janvier 2014, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Après en avoir délibéré le 28 janvier 2014 ;

Décide :

Article 1 - A compter du 4 février 2014, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 4 février 2034, de l'opérateur Risc group IT solutions (Siren : 377 762 752) à l'opérateur Navaho (Siren : 799 422 126) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros géographiques	01 80 21	2007-0279	22/03/2007
Numéros géographiques	01 80 22	2007-0279	22/03/2007
Numéros géographiques	01 80 23	2007-0279	22/03/2007
Numéros géographiques	01 80 24	2007-0279	22/03/2007
Numéros géographiques	01 80 25	2007-0279	22/03/2007
Numéros géographiques	01 80 26	2007-0279	22/03/2007
Numéros géographiques	01 80 27	2007-0279	22/03/2007
Numéros géographiques	01 80 47	2007-0765	06/09/2007
Numéros géographiques	01 80 63	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 80 64	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 80 65	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 80 66	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 80 67	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 80 68	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 80 69	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 80 70	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 80 71	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 80 72	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 80 99	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 81 23	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 81 24	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 81 25	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 81 26	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 81 27	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 81 28	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 81 30	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 81 31	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 81 32	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 81 33	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	01 81 34	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	02 49 23	2007-0642	12/07/2007
Numéros géographiques	02 85 68	2009-0272	26/03/2009
Numéros géographiques	03 62 58	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	03 62 67	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	03 62 68	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	03 62 69	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	03 62 71	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	03 62 84	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	03 62 85	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	03 62 86	2008-0009	10/01/2008

Numéros géographiques	03 66 71	2009-0393	30/04/2009
Numéros géographiques	03 68 55	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	03 68 56	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	03 68 57	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	03 68 58	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	03 73 26	2010-0411	01/04/2010
Numéros géographiques	04 11 78	2009-0393	30/04/2009
Numéros géographiques	04 11 87	2010-0491	22/04/2010
Numéros géographiques	04 22 11	2009-0393	30/04/2009
Numéros géographiques	04 22 12	2009-0393	30/04/2009
Numéros géographiques	04 81 44	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	04 81 45	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	04 81 46	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	04 82 86	2010-0988	09/09/2010
Numéros géographiques	05 31 99	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	05 35 56	2009-0272	26/03/2009
Numéros géographiques	05 64 07	2010-0411	01/04/2010
Numéros géographiques	05 82 00	2008-0009	10/01/2008
Numéros géographiques	05 82 01	2008-0009	10/01/2008
Numéros non géographiques	09 80 70	2007-0281	22/03/2007
Préfixes de conservation des numéros géographiques	01 00 11	2007-0280	22/03/2007
Préfixes de conservation des numéros géographiques	02 00 01	2007-0280	22/03/2007
Code point sémaphore national	03250	2007-0282	22/03/2007

Article 2 - L'opérateur Navaho acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

Article 4 - Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Navaho adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes disponible sur son site internet.

Article 5 - Le directeur des services de communications électroniques et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Navaho.

Fait à Paris, le 28 janvier 2014

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI